ECOLE INTERNATIONALE BILINGUE
Shaping the world

Politique d'admission

<u>Notre mission</u>: préparer nos élèves, au sein d'une communauté bienveillante, à un apprentissage tout au long de la vie grâce à l'appréciation culturelle, la sensibilité internationale, et la reconnaissance à la diversité.
Fondée sur des normes académiques rigoureuses qui favorisent l'autonomie intellectuelle et la pensée critique, notre école s'efforce de promouvoir l'effort individuel et de permettre aux élèves de devenir responsables de leur apprentissage.

1/ Philosophie

Le but de cette politique est d'expliquer ce qui guide notre sélection des élèves pour le Programme du diplôme du Baccalauréat international.
Nous encourageons tous nos élèves à participer au Programme du Diplôme. En effet, tout élève volontaire et appliqué peut s'enrichir de cette formation. Aussi, notre politique d'admission est essentiellement fondée sur la connaissance personnelle et le potentiel de nos élèves. Étant une petite école, nous connaissons la plupart de nos élèves qui entrent pour beaucoup à l'EIB Etoile dès le primaire ou le Collège.

2/ Profil d'un élève désireux d'intégrer le Programme du Diplôme :

-a obtenu les notes minimales requises pour le choix des matières SL/HL;
-est motivé(e) et intéressé(e) par l'approche pédagogique proposée;
-démontre de la curiosité et de l'intérêt pour la culture internationale;
-est prêt(e) à investir du temps de travail personnel en dehors des heures de classe;
-désire s'impliquer dans la vie de l'école et dans sa communauté;
-fait preuve d'autonomie;
-a validé au moins un niveau B1 du CECRL pour la langue B du Groupe 2 (français/anglais/espagnol - voir 3/a).

3/ Exigences

Les élèves désireux d'intégrer le Programme de Diplôme du Baccalauréat International doivent satisfaire aux exigences décrites ci-dessous:

a) Admission

1. Elèves provenant du Lycée EIB Etoile :
   lls doivent exprimer leurs vœux dans la fiche navette du 2e trimestre, qui est examinée en conseil de classe. Ils sont accompagnés par le professeur principal et l'équipe pédagogique afin de consolider leurs souhaits pour le 3e trimestre. Le conseil de classe du 3e trimestre statue sur le passage et la validation des matières en SL et en HL.
2. Elèves extérieurs au Lycée EIB Etoile :
   Les candidatures sont examinées sur la plateforme EDUKA et suivent le process d'admission : vérification du dossier scolaire, admission sur test et entretien. Durant cet entretien, sont abordés le parcours scolaire de l'élève et ses objectifs en termes d'études supérieures et de devenir professionnel. Il convient de noter que les élèves doivent au moins posséder un niveau B2 en fin de Seconde pour la langue choisie dans le Groupe 2 (français B et anglais B) pour être intégrés dans le Programme de Diplôme. L'élève devra donc passer un test de Langue pour justifier de ce niveau. S'il y a des réserves concernant l'admission de l'élève au sein du programme, les solutions d'accompagnement et stratégies alternatives sont explorées (stage de mise à niveau, modules de soutien, ...)

Il est vivement recommandé que les élèves discutent avec leurs enseignants pour déterminer quels cours IB ils suivront en fonction de leurs compétences, appétences et choix de poursuite d'étude. A ce titre, il leur sera vivement conseillé de rencontrer la University Counselor.
Toute décision relative à la participation au Programme du Diplôme doit être approuvée par les parents ou tuteurs légaux de l'élève, qui signeront les différentes politiques du programme IBDP de l'école.

b) Transfert d'élèves du monde de l'IB

L'EIB Etoile accepte le transfert d'élèves qui ont débuté le Programme de Diplôme de l'IB dans une autre école du monde de l'IB à la condition que l'EIB Etoile offre les matières suivies par l'élève dans son établissement d'origine. Les élèves qui sont en situation de transfert IB doivent également se soumettre à un entretien préalable avec la Coordinatrice IBDP.

c) Contrat

Les parents doivent lire et signer les politiques d'établissement (politiques d'admission, linguistique, d'évaluation, d'intégrité intellectuelle, inclusive et des plaintes) ainsi que le règlement intérieur (en fin de politique d'admission). En signant ces documents, ils acceptent les termes et conditions qui régulent le processus d'admission.

4/ Choix SL et HL

Les élèves qui pour diverses raisons ne parviendraient pas à choisir leurs trois matières SL et trois matières HL, sont autorisés à commencer l'année de DP1 avec quatre matières HL. Ils devront cependant obligatoirement redescendre une de ces matières en SL avant les vacances de la Toussaint (mi-octobre de DP1). Aucun changement ne pourra intervenir après cette date sous aucun motif car cela contreviendrait aux règles de l'IB concernant le volume horaire d'enseignement à recevoir sur les deux années du programme.

5/ Suivi et encadrement des élèves :

Les parents recevront un relevé de mi-trimestre ainsi qu'un bulletin trimestriel. Les relevés font le point sur les compétences et les acquis en cours de trimestre. Les deux premiers conseils attribuent des distinctions ou des sanctions, et proposent des remédiations en cas d'alerte particulière. Le troisième conseil statue sur le passage en seconde année. Au cours des trois trimestres, le conseil de classe évalue tant le travail de l'élève et l'acquisition des compétences que son assiduité, sa ponctualité et son respect d'autrui.

Après chaque bulletin formel, l'élève aura un commentaire de nature générale qui indique :

a) que l'élève a acquis les compétences relatives aux cours suivis;
b) que l'élève rencontres des difficultés d'apprentissage et d'acquisition des compétences.
c) que l'élève a beaucoup de difficultés et risque d'être retiré d'un ou de plusieurs cours IB.

Dans le troisième cas ou après deux avertissements de type «b», l'élève sera convoqué avec ses parents pour faire le point : une remédiation lui sera proposée (remise à niveau, étude, soutien, modules, …). Au cas où les résultats de l'élève ne s'amélioreraient pas avant le prochain bulletin formel et ce malgré un investissement réel et concret, une radiation pourra être envisagée.

Politique élaborée le 5 février 2020
Révision le 3 juillet 2023
Révision le 2 juillet 2025